

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

---0---

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

----0----

Décret n° 95-71 du 16 Mars 1995
portant nomination de Monsieur
(Claude Antoine) DA COSTA en
qualité de Président du Comité
des Privatisations.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution du ~~15 Mars 1992~~;

Vu la loi n° 21-94 du 10 Août 1994 portant loi-cadre sur la privatisation;

Vu le décret n° 94-424 du 1er Septembre 1994 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Comité des privatisations;

Vu le décret n° 95-46 du 18 Février 1995 portant modification des articles 3, 10 et 14 du décret n° 94-424 du 1^{er} septembre 1994 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du comité de privatisation,

Vu le décret n° 95-25 du 22 Janvier 1995 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret n° 95-26 du 22 Janvier 1995 portant nomination des Membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 95-27 du 22 Janvier 1995 portant nomination des ministres délégués, membres du gouvernement;

En Conseil des Ministres ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Monsieur (Claude Antoine) DA COSTA, Conseiller Spécial du Président de la République, est nommé Président du Comité de Privatisation.

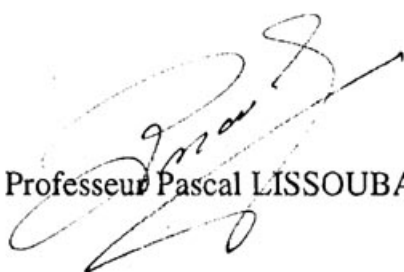
4

Article 3 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 16 Mars 1995

Par le Président de la République,

Le premier ministre,
Chef du Gouvernement



Professeur Pascal LISSOUBA



Général Jacques Joachim YHOMBY OPANGO

64